

INSTITUT ROYAL DES SCIENCES
NATURELLES DE BELGIQUE

Rue Vautier 29
B - 1040 BRUXELLES
Tél.: 02/648.04.75

Adresse télégr. : I N S N A T - Bruxelles



KONINKLIJK BELGISCH INSTITUUT
VOOR NATUURWETENSCHAPPEN

Vautierstraat 29
B - 1040 BRUSSEL
Tel.: 02/648.04.75

Telegr. adres : I N S N A T - Brussel

à Monsieur J. VERSCHUREN

Institut

Annexes : 1
Bijlagen :

No
Nr MAL/JVG/DO/90.308

Vos réf.
Uw ref.

Date le 5 septembre 1990
Datum

Cher Collègue,

Je vous remercie encore pour votre aide rapide et efficace.
Bientôt, il me sera possible de vous rendre la dernière dia.

En ce qui concerne le texte, il y a un petit problème: il est un
peu trop long. Je l'ai donc raccourci. Etes-vous d'accord avec
la nouvelle version ? Toutes vos remarques sont les bienvenues.

Bien à vous,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Van Goethem', written in a cursive style.

J. VAN GOETHEM.

SEUL LES ELEPHANTS PEUVENT PORTER LEUR IVOIRE

(problème des éléphants d'Afrique)

Le plus grand mammifère terrestre de notre planète, l'éléphant africain, est en danger. Les chiffres des animaux subsistant globalement en Afrique sont passés de 1.200.000 en 1981 à 600.000 en 1989, essentiellement à cause du braconnage pour l'ivoire, la viande étant abandonnée.

Nonobstant la protection, devenue récemment pratiquement absolue, de l'éléphant par une convention internationale (C.I.T.E.S., Convention de Washington, à partir du 18/1/90 en annexe 1), on estime qu'actuellement encore, près de mille tonnes d'ivoire brut sont emmagasinés un peu partout. Cela correspond à entre 100 et 200.000 animaux!

Le fief de l'éléphant reste l'Afrique centrale, surtout le Zaïre, qui abrite les plus grandes concentrations d'éléphants de toute l'Afrique. La situation est généralement bonne dans la plupart des Parcs Nationaux, plus délicate en dehors des zones protégées.

Saviez-vous que c'était sous l'impulsion de V. VAN STRAELEN, ancien directeur de l'Institut (1926-1954), que les Parcs Nationaux du Zaïre ont été créés ? Ces parcs constituent des unités bien surveillées, aptes à protéger définitivement des populations de grande faune ainsi qu'une variété de milieux naturels.

Tuer ou trafiquer des éléphants sauvages doit être considéré comme un crime. Ils méritent notre respect. Sauvons les, car eux seuls ont le droit de porter leur ivoire.